

Vridi (Côte-d'Ivoire). Histoire d'une révélation

Karine DELAUNAY

La synthèse réalisée par C. Chaboud et E. Charles-Dominique (1991) a déjà mis en avant le caractère récent de l'émergence de la pêche piroguière en tant qu'objet scientifique à part entière. La constitution de cet objet s'inscrit dans un contexte global de crise économique ayant suscité un réajustement des projets et des politiques de développement de la part des Etats et des organisations internationales comme dans le cadre de la coopération nord-sud. Ainsi la Conférence mondiale des pêches organisée sous l'égide de la FAO en 1984 concluait-elle que désormais "des efforts spéciaux devraient être faits pour accroître la production de la pêche artisanale et pour lui donner la priorité" (FAO, 1986 : 14). C'est aussi dans ce contexte que doit être replacée la demande institutionnelle actuelle vis-à-vis des sciences sociales. Celles-ci se trouvent confrontées en la matière aux biais "biologique" et "industrialiste" des approches antérieurement construites, approches ayant elles-mêmes participé à l'édification d'un domaine de savoir désormais spécialisé sur les pêches piroguières (Chauveau et Weber, 1991 : 52-53). Ces biais identifiés, les disciplines du

social ne peuvent pour autant faire l'économie, pour la construction de leur propre objet, de l'analyse des conditions mêmes de leur implication actuelle sur ce terrain, lequel se trouve de fait miné par ce "complexe populiste développementaliste" analysé par J.P. Olivier de Sardan (1990) qui, balançant entre populisme et misérabilisme, travaille notamment les contenus donnés à la mise en opposition entre secteurs artisanal et industriel, opposition sur laquelle est fondée l'existence conceptuelle de l'un et l'autre, aussi bien dans le domaine de l'intervention que dans celui de la recherche. En effet, "ce qui constituerait les pêches artisanales serait moins leurs caractéristiques propres que le regard porté sur elles par les administrations et les scientifiques" (Chauveau et Weber, 1991 : 60).

Dans ce cadre, je me propose ici de retracer, dans le cas de la Côte-d'Ivoire, les circonstances dans lesquelles la pêche piroguière maritime a révélé son dynamisme aux yeux des chercheurs et planificateurs dans les années quatre-vingt, et d'analyser les schémas interprétatifs à partir desquels ce dynamisme est appréhendé par les dits intervenants. Le cas ivoirien illustre en effet de manière exemplaire le mouvement actuel de (re)découverte de la pêche piroguière maritime, à partir duquel se construit la demande en sciences sociales vis-à-vis d'un champ jusqu'alors dominé par les problématiques halieutiques et biologiques. Mais il s'agit aussi d'un cas particulier et ses particularités mêmes conduisent précisément à porter attention à certains des enjeux socio-politiques et idéologiques travaillant le regard porté sur les pêches artisanales dans le contexte ivoirien contemporain. Posant notamment le problème des spécialisations économiques, l'élucidation de ces enjeux et représentations passe par une approche historique replaçant les processus ayant contribué à façonner la situation présente de la pêche piroguière dans leurs relations à la construction d'un État ivoirien colonial puis indépendant et à l'émergence d'une société civile ivoirienne.

Des poissons, des pêcheurs, des chercheurs et des planificateurs...

De la mer à la lagune

Depuis l'ouverture du port d'Abidjan dans les années cinquante, la flottille chalutière et sardinière qui s'y est basée et développée a été prise par les planificateurs comme le moteur essentiel de la croissance de la production halieutique. Ses débarquements font l'objet d'une collecte statistique depuis les années soixante de la part du Centre de Recherches Océanographiques (centre ivoirien placé sous gestion Orstom¹ jusqu'à ces dernières années), lequel recueille notamment par ce moyen les données de base pour calculer le potentiel biologique exploitable et apprécier sa gestion. Il est vrai que, qualifiée d'industrielle, cette flottille a paru la seule susceptible de permettre une exploitation optimale et rationnelle des eaux nationales.

Pourtant, au début des années soixante-dix, un pallier semble avoir été atteint dans le développement de son activité : en particulier, force est de constater que le volume de ses débarquements présente un net décrochage vis-à-vis des programmations quinquennales, et ce au moment même où les importations de poisson congelé amorcent pour leur part une courbe de croissance rapide. Apparaissant ainsi dans l'incapacité de répondre au développement de la demande intérieure, la stagnation de la production industrielle est rapportée aux conditions physiques du littoral : l'étroitesse du plateau continental et la faiblesse de l'upwelling saisonnier constitueraient autant d'obstacles à l'essor des activités halieutiques ivoiriennes. Dès lors, l'État prône l'extension de ces activités à de nouveaux espaces, notamment aux eaux maritimes étrangères réputées plus riches en ressources aquatiques. Or cette option révèle rapidement ses limites dans le contexte des années soixante-dix et quatre-vingt : la hausse du prix du carburant pèse sur les coûts des pêches en eaux plus lointaines auxquels doivent faire face les armements ; de plus, l'extension des ZEE (Zones Économiques Exclusives) conditionne désormais l'exercice des flottilles en eaux étrangères à la conclusion d'accords de pêche, partant à l'octroi de contreparties de la part d'un État ivoirien lui-même confronté à

1. Orstom : Institut Français de Recherche Scientifique en Coopération pour le développement, actuel IRD.

la crise. En sorte qu'on observe au contraire un repli des flottilles basées à Abidjan sur l'exploitation des eaux ivoiriennes.

Cependant, les caractéristiques de la zone littorale offrent d'autres perspectives en la matière, perspectives cette fois ivoiriennes et continentales, vers lesquelles l'État ivoirien porte son attention dès le début des années soixante-dix : les lagunes, s'étendant en un vaste réseau parallèle au rivage sur une grande moitié est du pays. Couvrant près de 1 200km², elles apparaissent alors comme un nouveau "front pionnier". "Ce sont en effet des milieux réputés productifs qui n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucun "plan" ou projet, ont au contraire été laissés au secteur "traditionnel" et sont, par conséquent, susceptibles d'une mise en valeur "rationnelle" dont on est en droit d'attendre des gains substantiels de production" (Verdeaux, 1986 : 163). Ainsi, le Plan 1971-1975 prévoit-il qu'en l'espace de dix années, de 1970 à 1980, la production lagunaire pourrait augmenter de 300 % par la "modernisation des techniques de pêche artisanale" et le développement de l'aquaculture. Dans ce cadre est lancé en 1973, à l'initiative ou avec l'aval des ministères de la Production animale et de la Recherche, un programme de recherches pluridisciplinaire mis en œuvre par l'Orstom via le CRO. Centré sur la lagune Ebrié qui s'étale de part et d'autre d'Abidjan, ce programme a pour objectifs l'évaluation du potentiel de production lagunaire et l'élaboration de modèles de gestion de la ressource, objectifs dont la réalisation passe par des études sur les aspects biologiques comme sur les activités de pêche existantes.

Mais les perspectives d'intensification des captures lagunaires se voient rapidement réduites à néant face à divers signes de surexploitation. De plus, en 1981, de mauvaises conditions bio-climatiques entraînent une très importante chute des rendements des différents engins de pêche. Or cette pression sur la ressource vient réactiver des conflits entre pêche individuelle et pêche collective épousant les contours d'une opposition entre pêche individuelle et pêche collective. De telle sorte que la conjoncture de 1981 exacerbe ces conflits aboutissant à l'exclusion de fait des filets collectifs, qui n'exerceront plus leur activité en lagune Ebrié à partir de cette date ; celle-ci "retourne" donc à une exploitation individuelle vue comme "traditionnelle". En attendant une mise en valeur aquacole, largement hypothétique mais sur laquelle l'État fonde toujours ses espoirs, les catégories demeurent ainsi, et pourrait-on dire du fait même de cet échec du projet étatique de "modernisation", bien gardées : pêche artisanale en lagune, industrielle en mer.

Vridi révélé

Cet échec n'en contribue pas moins à attirer l'attention sur un cas particulier : Vridi, village situé sur la rive sud de la lagune Ebrié, à proximité immédiate du Canal du même nom reliant la lagune à l'océan pour l'accès au port d'Abidjan. Pris d'abord comme un point d'enquête parmi d'autres, Vridi était progressivement devenu pour les halieutes, au fil de la mise au point des procédures de collecte statistique et de modélisation, un point de référence pour le suivi des activités de pêche lagunaire en zone abidjanaise puis pour celui des sennes tournantes sur l'ensemble de la lagune. Or les caractéristiques du site de Vridi ont permis aux pêcheurs qui y étaient basés de développer une pêcherie mixte, opérant à la fois en mer et en lagune, l'accent étant mis sur l'une ou l'autre selon les saisons. Aussi, suite à la chute des rendements en lagune Ebrié puis à l'exclusion des grands filets, les pêcheurs, plutôt que de quitter les lieux, ont-ils pu réorienter leurs activités vers l'exploitation exclusive du milieu maritime.

A cette permanence des pêcheurs à Vridi répond la poursuite des enquêtes statistiques sur leurs débarquements dont le protocole n'était, il est vrai, définitivement établi que depuis la fin des années soixante-dix : c'est ainsi que la pêche piroguière maritime a commencé à pénétrer la recherche halieutique en Côte-d'Ivoire. Mais le plus remarquable ne réside peut-être pas, du moins pas seulement, dans le caractère incident du suivi des activités de pêche maritime des pirogues basées à Vridi mais plutôt dans ce que ce suivi va permettre d'observer : le spectaculaire développement de ces activités mêmes. En effet, de 25 à 30 équipes présentes en 1975, on passe à 130-140 sennes tournantes recensées en 1985 (Ecoutin, 1992 : 74). Et c'est plus particulièrement au cours de la période 1983-1985, soit lorsque l'activité ne se déploie plus qu'en mer, que Vridi connaît une véritable "explosion du potentiel de pêche" (Ecoutin, 1991 : 682). En sorte qu'au vu des statistiques de pêche collectées, les pêcheurs basés à Vridi auraient débarqué, à eux seuls, dans ces années 1983-1985, un tonnage équivalent à celui que les estimations officielles, tacitement reproduites depuis une vingtaine d'années, accordaient à l'ensemble de la catégorie pêche artisanale maritime, pour toute la Côte-d'Ivoire... Dès lors, l'exploitation des ressources marines ne peut plus être appréciée au seul vu des débarquements des flottilles industrielles. De fait, en procédant par extrapolation à partir du cas de Vridi (Ecoutin *et al.*, 1993 : 546), le volume total des captures réalisées par la pêche piroguière maritime en

Côte-d'Ivoire dans ces mêmes années serait du même ordre que celui des débarquements des flottilles sardinière et chalutière du port d'Abidjan.

Non seulement Vridi met en lumière la vitalité de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire, permettant à cette dernière de faire son entrée dans les statistiques et les modèles de gestion de la ressource tenus par les halieutes, mais, dans le même mouvement, Vridi en est presque venu à incarner à lui seul la pêche artisanale maritime ivoirienne : les chiffres produits aujourd'hui au sujet des captures maritimes (cf. Binet *et al.*, 1991) ne font apparaître la catégorie pêche artisanale qu'à compter de 1979, alors que la catégorie pêche industrielle y figure sous la forme d'une longue liste remontant jusqu'aux années soixante, comme si la pêche piroguière n'existait en Côte-d'Ivoire qu'à partir du moment où Vridi est reconnu comme actif ou, plus exactement, quand l'ensemble des procédures de suivi des débarquements sont mises en place au sein de ce village. Vridi étant dès lors pris comme archétype du développement des activités halieutiques artisanales à l'échelle du littoral ivoirien, l'essor de celles-ci est perçu comme récent et spontané, intervenu hors de toute action de modernisation et de tout contrôle. En sorte qu'un tel essor ne peut paraître que dangereux à un État dont la politique en matière de pêche a précisément consisté jusque là à soutenir prioritairement le développement d'un secteur vu comme moderne, productif et rentable, c'est-à-dire une pêcherie de type industriel, celle-là même qui, au même moment, montre des signes d'essoufflement et s'avère de plus en plus incapable de répondre aux objectifs de production qu'il entend lui fixer. Ainsi, à la fin des années quatre-vingt, une étude réalisée sous l'égide de la Direction des Grands Travaux à Abidjan en vient-elle à se poser une "question essentielle" : "la pêche artisanale, vu son importance croissante, n'est-elle pas en train de mettre en difficulté, voire de supplanter la pêche industrielle, en particulier aux petits pélagiques ?" (DCGTx, 1988, annexe 2 : 32).

C'est donc bien en terme de révélation de Vridi que l'on peut appréhender la récente prise en compte de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire. Outre le caractère inattendu de l'essor de l'activité à Vridi, le suivi entrepris a donné à ce cas particulier valeur d'archétype et, comme toute révélation, en est venu à délimiter un avant et un après dans l'histoire des pêches maritimes ivoiriennes telle qu'elle est conçue dans les études de synthèses parues au début des années 90. Qui plus est, en ayant permis de mettre en évidence le dynamisme de la pêche artisanale côtière en

Côte-d'Ivoire, Vridi porte précisément à la connaissance des chercheurs et planificateurs ce que le raisonnement halieutique, tel qu'il s'était construit jusqu'ici, avait occulté, plus généralement ce que le raisonnement développementaliste ne pouvait prédire, lui qui prévoyait, à terme, l'extinction de la pêche artisanale face au déploiement de flottilles industrielles.

Au delà du récit d'un événement, la révélation de Vridi peut dès lors être analysée aussi comme un moment historiographique particulier dont la production a mobilisé différents référents qu'il s'agit maintenant de mettre en évidence : ce sont eux qui vont donner à cette révélation ses contours et ses contenus, permettant ainsi d'éclairer certains de ses enjeux.

Raison statistique, logique étatique et procédures d'identification

Du jeu des catégories statistiques...

Fort logiquement, étant donné les circonstances dans lesquelles le suivi des unités de pêche basées à Vridi a été amorcé, les études relatives à la pêche piroguière maritime ont d'abord pris pour référence le programme de recherche conduit en lagune Ebrié. C'est le cas, très explicitement, du recensement des engins et pêcheurs en activité sur le littoral entrepris par le CRO en 1979, le premier réalisé depuis une quinzaine d'années. De fait, le programme de recherche en lagune a non seulement fourni de manière fortuite l'occasion de prendre en considération les débarquements maritimes, mais il a aussi permis l'élaboration de certaines modalités d'appréhension de la pêche piroguière dans le contexte ivoirien. On peut ainsi relever la transposition de certains procédés de catégorisation, notamment entre engins individuels et engins collectifs, conçus comme opératoires dans le cas lagunaire. Il convient donc d'en préciser rapidement les conditions d'élaboration.

Les travaux en milieu lagunaire Ebrié, partant d'une problématique liée à la gestion des ressources, ont d'abord été confrontées à la grande diversité des engins. Ces travaux ont donc eu pour premier souci d'élaborer des typologies et de procéder à des standardisations. C'est dans ce cadre que la mise en opposition entre engins individuels et engins collectifs s'est rapidement imposée comme fondamentale, celle-ci ayant, de fait,

pour caractéristique de recouper différents ordres de réalité.

Ces catégories permettaient en premier lieu de distinguer différents modes de capture et offraient par là une " visibilité halieutique " immédiate en opposant à des techniques généralement passives et sélectives (filets dormants, bambous creux, nasses, lignes) des engins actifs et non sélectifs (sennes tournantes et sennes de plage). Or les enquêtes entreprises en 1975 ont conduit à considérer que ces deux catégories d'engins avaient également des rendements très différents : les sennes auraient alors accaparé 75 % de la production lagunaire totale, un individu travaillant dans une équipe de pêche à la senne de plage aurait réalisé, en moyenne annuelle, un prélèvement sur la ressource six fois plus important qu'un pêcheur individuel.

Parallèlement la distinction entre ces deux catégories d'engins coïncidait avec des différences d'ordre sociologique quant aux acteurs concernés : les pêcheurs individuels, producteurs directs, étaient généralement des ressortissants des villages riverains (disposant également de terroirs agricoles cultivés) tandis que les unités de pêche collective comprenaient une très grande majorité d'étrangers tant parmi les propriétaires de filets que parmi la main-d'œuvre employée, celle-ci étant d'ailleurs établie dans des campements temporaires créés à cet effet et pour cette seule activité.

La mise en opposition de ces deux catégories d'engins tendait ainsi à épouser les formes d'une distinction classiquement opérée à propos des pêches piroguières ouest africaines entre pêcheurs à temps plein et paysans-pêcheurs, laquelle, lue en terme d'efficacité technique différentielle, a tendu en l'occurrence à justifier un traitement lui aussi différent quant à la problématique de gestion du milieu. En sorte que cette typologie des engins a donné lieu à un partage de fait des compétences au sein de l'équipe pluridisciplinaire de recherche travaillant sur la lagune Ebrié : les pêcheurs à la senne tournante et à la senne de plage, vus comme des " professionnels ", n'ont été pris en compte que du seul point de vue des prélèvements opérés sur la ressource et le suivi halieutique s'est donc focalisé sur leur activité ; quant aux pêcheurs individuels, vus en tant que villageois, pratiquant une pêche moins " prédatrice " ou plus " écologique " (pour reprendre la terminologie des rapports du moment), ils étaient pour leur part confiés au seul regard anthropologique.

Sur le littoral maritime, le recensement des engins et pêcheurs en activité en 1979 est donc entrepris sur cette base. Certes, dans la publication en présentant les résultats (Boubéri *et al.*, 1983), l'opposition entre

engins collectifs et individuels n'apparaît nulle part explicitement ; mais son principe n'en subsiste pas moins sous la forme d'une distinction entre pêche aux filets et pêche à la ligne en ce que la première correspondrait à une organisation en équipes ou "compagnies" de la part de "pêcheurs professionnels" et la seconde à la pratique d'une "pêche de subsistance", d'une "activité [halieutique] d'appoint". Qui plus est, le recensement fait ressortir que les pêcheurs relevant de cette seconde catégorie "sont minoritaires à tout point de vue", à la fois en nombre de pêcheurs et d'engins, d'où il est déduit que leurs prises sont *a priori* faibles, partant négligeables.

En d'autres termes, seule la pêche au filet mérite de retenir l'attention dans la suite éventuelle des travaux, ouvrant ainsi la voie à la reproduction du schéma ayant fonctionné dans l'étude du milieu lagunaire. Mais si, dans ce dernier cas, l'importance numérique des pêcheurs villageois ne pouvait être totalement négligée, donnant lieu à la prise en compte de leur capacité sociale de gestion du milieu à défaut de leur reconnaître une efficacité technique de production, il n'en va pas de même en milieu maritime : trente ans de pratique de développement et de recherche halieutique ont, à la suite de l'ouverture du port d'Abidjan, tendu à faire du milieu maritime l'espace de déploiement des seules flottilles industrielles, soit un espace de gestion "moderne" et "rationnelle", un espace national, géré d'en haut *via* les programmations quinquennales, où ne sauraient donc subsister quelque droit "traditionnel" ou villageois. En conséquence, un volet socio-anthropologique comparable à celui conduit en lagune n'avait pas lieu d'être envisagé ici.

... à la logique étatique...

De fait, il n'y a pas simple transposition d'un schéma d'interprétation et de production de connaissances de la pêche lagunaire à la pêche maritime : en passant de l'un à l'autre domaine, le problème de la gestion du milieu devient intrinsèquement lié à celui des rapports entre pêche piroguière et pêche industrielle. Du moins, les chercheurs doivent-ils attester de l'existence de la première et, pour ce faire, la mesurer à l'aune des performances reconnues à la seconde, cela d'abord en terme de volume des captures. C'est aussi ce qui justifie une approche strictement halieutique. Et c'est précisément ce en quoi le suivi des débarquements des pirogues basées à Vridi joue le rôle de révélateur. Mais, vraisemblablement aussi, à partir du moment où

la pêche piroguière observée à Vridi se développe en mer, révélant alors un essor aussi spectaculaire qu'imprévisible aux yeux des chercheurs, le suivi entrepris tend à s'extraire de la référence exclusive au programme lagunaire ivoirien pour s'inscrire dans un autre modèle de référence : celui du Sénégal. La pêche piroguière sénégalaise connaît en effet une croissance soutenue depuis les années soixante-dix, permettant à l'équipe du CRODT (Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye) de montrer qu'entre pêche artisanale et pêche industrielle la plus efficiente des deux n'est pas celle qui repose sur une technologie lourde. Aussi, dans un contexte où les discours industrialistes sont battus en brèche à la faveur de la promotion des "petits projets", le cas du Sénégal est-il pris comme exemplaire et révélateur dans la littérature actuelle consacrée aux pêches dès qu'il s'agit de mettre en avant la vitalité de la pêche piroguière ouest africaine et ses capacités d'innovation. Il l'est d'autant plus facilement au sujet de la Côte-d'Ivoire que l'essor de la pêche artisanale sénégalaise a été permis par la diffusion de la senne tournante, engin dans l'utilisation duquel les pêcheurs de Vridi étaient précisément spécialisés.

Dès lors, les volumes de débarquements enregistrés à Vridi permettent d'autant mieux d'attester de l'existence effective d'une pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire : son efficience ne peut être contestée du fait même de l'emploi d'un engin qui, là comme ailleurs, apparaît comme "l'une des techniques les plus productives" (Ecoutin, 1991 : 681). Du même coup, le cas de Vridi conduit à appréhender désormais le problème de la gestion des ressources marines en termes de ressources partagées, ce qui suscite le besoin de renouveler la collecte de données sur le potentiel de pêche piroguière à l'échelle du littoral ivoirien par le biais d'enquêtes-cadres annuelles comparables au recensement des engins et pêcheurs mené en 1979. Celui-ci avait en effet montré que si les plus fortes concentrations d'engins s'observaient à Abidjan et dans ses environs immédiats, particulièrement à Vridi, la pêche piroguière était pratiquée sur toute la côte. L'extension de telles enquêtes à l'ensemble du littoral ivoirien n'en contribue pas moins à renforcer le rôle de point de référence, voire de modèle, joué par Vridi dans l'appréhension de la pêche piroguière en Côte-d'Ivoire : l'exploitation des enquêtes concerne presque exclusivement l'activité des sennes tournantes. Les autres catégories d'engins n'ont donné lieu à aucun suivi ni à aucune évaluation de leurs rendements.

En sorte que l'approche halieutique ne se conjugue pas seulement, comme dans le cas lagunaire, à une concentration du suivi sur une caté-

gorie d'engins, les filets collectifs, mais sur l'un d'entre eux : la senne tournante. Une telle focalisation peut être vue comme le produit de la révélation de Vridi en ce qu'elle est née du programme de recherche lagunaire au sein duquel cette localité avait été prise comme point d'enquêtes pour le suivi des sennes tournantes. Elle est aussi liée à ce que la reconnaissance scientifique de cette révélation s'est traduite par l'intégration de la pêche piroguière à un programme de recherche spécifique en milieu marin concernant les variations de ressources pélagiques dans la zone d'upwelling ivoiro-ghanéenne, sachant que ces espèces constituent l'essentiel des débarquements aussi bien des sennes tournantes que des sardinières.

Ces recherches s'attachaient notamment à comprendre la très forte perturbation intervenue au début des années soixante-dix où, après une production record en 1972, les stocks de sardinelles, notamment celui de *sardinella aurita*, s'effondraient, entraînant une période de captures quasi-nulles. Elles conduisaient alors à observer que la reconstitution de ces stocks s'accompagnait d'une très nette évolution de leur répartition spatiale, les captures de *sardinella aurita* réalisées sur le plateau continental ivoirien augmentant très nettement à partir de 1981, au point de devenir cinq à dix fois plus importantes que dans les années soixante et d'atteindre des volumes comparables à celles effectuées devant le Ghana où était antérieurement réalisées l'essentiel des pêches sardinières. Dans ce cadre, les chiffres de débarquements enregistrés à Vridi dans les années quatre-vingt ne font en fait que conforter les données collectées auprès de la flottille sardinière du port d'Abidjan, montrant que les eaux ivoiriennes connaissent alors "un accroissement spectaculaire de l'abondance de l'espèce *sardinella aurita*" (Pezennec *et al.*, 1993 : 387).

La démarche scientifique, en l'occurrence halieutique, atteint là une sorte d'aboutissement : le développement de la pêche piroguière à Vridi tend désormais à être circonscrit ; s'il conserve un caractère révélateur, sa valeur et, partant, sa puissance de révélation tendent, pourrait-on dire, à être désamorçées. Ce que le cas de Vridi permet de mettre en avant, dans cette optique, c'est la capacité de la pêche piroguière à répondre rapidement à un développement de la ressource. Et cette réappropriation du cas de Vridi par le regard halieutique conduit à l'élaboration d'un schéma d'interprétation selon lequel rien, précisément, n'aurait échappé à ce regard : dans la forme extrême de ce schéma, c'est à partir des années quatre-vingt qu'une "pêcherie artisanale se développe" (Binet *et al.*, 1991 : 321); dans des formes plus nuancées, c'est dans ces années que "le nombre de

pirogues en activité a augmenté nettement" (Pezennec *et al.*, 1993 : 391). Et ce mouvement, né à Vridi au moment même où est noté un accroissement important du stock de sardinelles devant Abidjan, aurait ensuite conduit à "une migration importante et récente vers l'ouest ivoirien" (Bard, 1988 : 63), laquelle accompagnerait le phénomène de développement des ressources en pélagiques dans la partie occidentale du littoral ivoirien à partir du milieu des années quatre-vingt. Le suivi statistique entrepris par le CRO n'aurait donc pas failli, lui qui a permis de suivre le développement de la pêche piroguère à Vridi et entreprend, à la fin des années quatre-vingt, d'étendre vers l'ouest un système d'échantillonnage des captures commun avec la direction des Pêches afin de suivre au plus près ce qu'il perçoit des évolutions les plus récentes.

Il n'en demeure pas moins que les recherches amorcées par le suivi du cas de Vridi vont à l'encontre des résultats attendus des programmes de développement des activités halieutiques entrepris par l'État ivoirien. Parler de "révélation de Vridi" conserve dans ce cadre tout son sens : la pêche piroguère s'est développée précisément là où on ne l'attendait pas, à proximité immédiate d'Abidjan et de son port. En premier lieu, l'essor d'une pêche à la senne tournante pose le problème de la concurrence que celle-ci représente potentiellement vis-à-vis de la flottille sardinière, en termes d'accès à la ressource mais aussi de partage du marché. A tel point que, au milieu des années quatre-vingt, les commerçantes s'approvisionnant au port ont refusé de traiter le poisson débarqué face à la concurrence des femmes qui, à Vridi, obtenaient un poisson de meilleure qualité et à plus bas prix (Guingueno, 1986 : 46) ; et ce au moment même où la santé financière des armements industriels commençait à susciter quelques inquiétudes en haut lieu, provoquant certaines interrogations quant aux effets économiques locaux de la croissance des importations de petits pélagiques congelés, débarqués à Abidjan par des flottilles étrangères à des prix inférieurs aux coûts de production des armements ivoiriens.

Mais l'effet de révélation ne joue pas sous ce seul angle : il contribue à mettre en évidence l'échec relatif d'un projet de modernisation des pêches lancé par le ministère ivoirien de la Production animale à l'autre extrémité du pays, dans l'ouest. Il s'agissait de tirer profit des conditions physiques et écologiques de cette zone, *a priori* favorables à la pêche d'espèces de fonds rocheux à forte valeur commerciale alors même que la présence de rochers interdisait une exploitation chalutière aussi intensive que sur le reste du littoral. Projet conçu dans les années soixante dix, il tra-

duisait la volonté que la recherche de nouveaux espaces de production halieutique (dont on a vu qu'elle s'était notamment traduite par le lancement d'un projet lagunaire) s'accompagne d'une meilleure exploitation des eaux maritimes nationales, en l'occurrence par la promotion d'une pêche à la ligne de type semi-industriel dans le sud-ouest. Si ce projet a conduit à certaines réalisations concrètes dans les années quatre-vingt, telles que la création de Centres des Pêches dans différentes localités de la côte occidentale, la constitution de GVC de pêcheurs (Groupements à vocation coopérative) par le biais desquels des stations d'essence hors taxe ont pu être ouvertes, parfois des crédits bancaires accordés, les objectifs assignés à ce projet ne semblent guère parvenir à se concrétiser. Ainsi les réalisations mentionnées paraissent-elles avoir davantage accompagné le développement effectif de la pêche pélagique à la senne tournante dans la région sud-ouest qu'elles n'ont permis la promotion d'une pêche à la ligne de poissons démersaux. Force est de constater que ceux qui ont été en mesure de tirer quelque profit de telles réalisations étaient essentiellement des groupes de pêcheurs déjà actifs. Or il s'agissait bien pour l'État, en lançant un tel projet, d'intéresser les Ivoiriens de la région à une activité délaissée, et ce, précisément, en veillant à promouvoir une pêche "semi-industrielle", c'est-à-dire à la fois accessible aux capitaux locaux et susceptible de représenter une certaine modernité vis-à-vis d'une pêche artisanale vue comme techniquement dépassée et incapable de fournir des revenus comparables à ceux que l'exploitation d'espèces nobles permettait d'augurer. De fait, ce n'est pas tant l'échec en lui-même du lancement à San Pedro, dans le sud-ouest ivoirien, d'une flottille palangrière semi-industrielle qui paraît avoir préoccupé l'État - il y renoncera assez vite pour réorienter son action sur un projet "super-pirogue" - que son incapacité persistante à susciter des vocations de pêcheurs maritimes parmi les Ivoiriens.

... et aux catégories identitaires

Dans l'optique de l'État ivoirien, tout se passe donc comme si ce qu'il avait entrepris dans le sud-ouest pour promouvoir une pêche ivoirienne efficiente n'aboutissait en fait qu'à rendre plus évidente l'existence d'une pêche pirogrière dont le développement a échappé à son action et qui pourtant s'avère en mesure de détourner de leurs objectifs initiaux certaines des réalisations auxquelles cette action a donné lieu. Or cette pêche

piroguière, celle-là même dont l'essor a déjà attiré l'attention des chercheurs du CRO à Vridi, est pour sa part l'oeuvre de non Ivoiriens, et notamment de Ghanéens. En sorte que, sur ce point, entre la conduite de recherches à partir du cas de Vridi et le lancement d'un projet étatique de modernisation dans le sud-ouest, la contradiction n'est qu'immédiate : ils convergent finalement pour créer les conditions d'une certaine stigmatisation du rôle des Ghanéens, en tant que migrants, dans la pêche piroguière maritime existant en Côte-d'Ivoire.

Les recensements émanant de la Direction des Pêches et du CRO d'Abidjan enregistrent effectivement une très forte prédominance de pêcheurs d'origine ghanéenne sur toute l'étendue du littoral : quelques 3 000 ghanéens sur 3 500 pêcheurs lors de l'enquête de 1979 (Boubéri et al., 1983) et près de 10 000 pêcheurs étrangers, majoritairement ghanéens, opérant sur le littoral en 1989 selon le CRO [1990]. Mais les procédures d'élaboration de tels chiffres contribuent également à ce que, par réductions successives, puisse se construire une image de la pêche piroguière où "les Ghanéens" apparaissent comme "les pêcheurs" de la côte ivoirienne. En effet, lorsque, comme on l'a vu, est établie en 1979 une opposition entre pêcheurs aux filets et pêcheurs à la ligne, elle est posée comme l'expression technique d'une césure plus fondamentale entre "pêcheurs professionnels" et "pêcheurs occasionnels". Et la ligne de partage entre ces deux catégories est précisément établie en termes de nationalités : aux "étrangers, ghanéens surtout, [qui] monopolisent presque exclusivement cette activité [la pêche piroguière maritime] et colonisent par ailleurs toute la côte" sont opposés "les nationaux [qui] se cantonnent dans leur terroir d'origine", montrant par là que "l'Ivoirien, même riverain, n'est pas pêcheur de métier" (Boubéri *et al.*, 1983 : 17, 28).

Or, comme j'ai tenté de le montrer, la disqualification des pêcheurs occasionnels par rapport aux pêcheurs professionnels, introduite par la lecture de ces catégories en terme d'efficacité technique, tend à être redoublée dans le cas de la pêche maritime où l'existence de la pêche piroguière face à une pêche industrielle *a priori* dominante n'a pu être attestée qu'en référence à la révélation de Vridi, avec les focalisations du regard halieutique évoquées plus haut. En sorte que si, en 1979, la composante ivoirienne de la pêcherie est mentionnée, pour souligner aussitôt sa faiblesse numérique, elle disparaît ensuite des enquêtes-cadres conduites annuellement sur le littoral, dont l'objet de plus en plus clairement affiché est non pas de connaître la population de pêcheurs mais de collecter des

données sur le potentiel de pêche piroguière, sous-entendu celui de sa seule composante "professionnelle". Dès lors, au cours de telles enquêtes, c'est le pôle ghanéen qui devient idéalement représentatif de la pêcherie dans son ensemble, celle-ci étant désormais perçue, dans l'optique de Vridi, comme animée par des migrants développant une capacité particulière à suivre les variations de la ressource. Dans le même mouvement, d'autres pêcheurs étrangers, notamment sénégalais et libériens, présentés en 1979 comme pratiquant une "pêche de subsistance", continuent aussi de figurer dans les recensements (au contraire des nationaux), s'étant vus finalement reconnaître un statut de (plus ou moins) professionnels qui les rattache désormais à ce pôle ghanéen.

De fait, ce sont aux Ghanéens que l'on doit le spectaculaire développement de la pêche à la senne tournante à Vridi et l'activité que ces pêcheurs déploient sur toute la côte est incontestablement plus intensive que celle des Ivoiriens. Il n'en demeure pas moins que l'appréhension de la pêche piroguière en référence à deux pôles antinomiques, Ghanéens d'un côté, Ivoiriens de l'autre, repose sur la construction de catégories qui ne sont pas seulement le reflet de données de terrain mais relèvent aussi de procédures d'identification par le biais desquelles les typologies d'engins sont lues en termes d'antagonismes sociaux. Ce que l'on pourrait appeler la "raison statistique" des recherches halieutiques conduit ainsi à appréhender un contexte évolutif, en particulier le processus d'abandon de la pêche maritime de la part des Ivoiriens, comme un état de fait, dont la prise en compte ne peut être que négative. Elle prend pour ce faire appui sur la révélation de Vridi dont il faut bien reconnaître qu'elle repose pour partie sur une abstraction, celle qui consiste à focaliser les suivis entrepris sur la senne tournante, à l'exclusion des autres techniques, alors que la spécialisation des pêcheurs piroguiers ghanéens sur cet engin n'est nulle part aussi poussée sur la côte ivoirienne qu'à Vridi même. En procédant de la sorte, la recherche halieutique conforte plutôt qu'elle ne remet en cause, la logique de l'État ivoirien selon laquelle il ne saurait y avoir de pêche maritime à proprement parler ivoirienne hors de son intervention.

Significativement, raison statistique et logique étatique convergent pour retranscrire la situation actuelle de la pêche piroguière maritime en terme de traditions : la Côte-d'Ivoire n'aurait "que peu de tradition de pêche", quasi-absence mise d'ailleurs sur le même pied que les caractéristiques physiques du littoral, en tant que pré-conditions relevant du fait,

constituant autant d'obstacles au développement des activités halieutiques dans le cadre national (min. du Plan, 1983, vol. 3 : 347); au contraire, le Ghana est présenté comme "un pays de vieille tradition de pêche sur toute la côte ouest-africaine" (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). Le recours à la notion de tradition fait immédiatement référence à une certaine pesanteur de l'histoire qui permettrait au Ghana de disposer d'un secteur piroguier actif et en expansion, aux pêcheurs de ce pays d'être présents en de nombreux points de la côte ouest africaine où ils jouent souvent un rôle de premier plan. Mais il apparaît rapidement que la situation ivoirienne "expliquée" de la sorte renvoie aussi, et peut-être surtout, à elle-même : la référence historique n'est qu'un détours à la fois dans le temps et dans l'espace et vient appuyer une procédure de réification des identités et groupes sociaux érigés en catégories. Le recours à la notion de tradition n'est plus alors que la traduction ultime d'une conception naturaliste des spécialisations économiques contemporaines, ou plus exactement des identifications auxquelles celles-ci donnent lieu dans le contexte ivoirien. Une traduction dont l'aboutissement est fondamentalement politique et idéologique. En effet, poussé à son extrême, le schéma que l'on voit se dessiner prend valeur de prédicat : être Ivoirien aujourd'hui sur la côte ivoirienne, ce serait n'être pas pêcheur, par opposition à être Ghanéen, défini comme un état de pêcheur, "pêcheur "par essence"" (Guingueno, 1986 : 29) lit-on ainsi parfois.

La révélation de Vridi appréhendée dans sa forme immédiate, comme un événement, a pu être vue dans un premier temps comme la simple mise en évidence de faits nouveaux : l'existence d'une pêche piroguière en Côte-d'Ivoire. Analysée comme un moment historiographique, ce à quoi le caractère prégnant de cet événement invite précisément, elle prend une autre tournure : on perçoit comment, appréhendée initialement comme un phénomène d'ordre strictement technique et économique, posant alors le problème du développement récent d'une pêche à la senne tournante potentiellement concurrente vis-à-vis d'une pêche sardinière industrielle, son interprétation en vient à mobiliser, sous couvert de traditions, un certain déterminisme culturel dont les enjeux sont ceux d'une identité ivoirienne.

On comprend dès lors dans quels cadres se trouve prise la demande en sciences sociales. Celle-ci est bien née de la nécessité de mieux comprendre les ressorts du dynamisme des pêcheurs ghanéens, dont J.M. Ecoutin avait pu déjà montrer, à partir du suivi des unités de pêche de

Vridi, qu'ils ne constituaient pas une catégorie uniforme. Pour autant, les procédures par lesquelles ce dynamisme est mis en évidence paraissent indissociables de certaines manières de penser la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire, lesquelles superposent à l'opposition entre pêche industrielle et pêche artisanale un clivage entre Ivoiriens et étrangers (notamment Ghanéens). On ne peut donc extraire de l'analyse, sous peine de les reproduire, les constructions à partir desquelles les spécialisations économiques observées sont posées comme quasi-naturelles, constructions conférant à la révélation de Vridi un contenu proprement ivoirien. Dès lors, une démarche historique s'impose en vue de cerner les discours et pratiques qui ont contribué à façonner le regard porté aujourd'hui sur la pêche piroguière en Côte-d'Ivoire, conduisant plus précisément à replacer l'évolution de celle-ci dans des contextes non seulement économiques mais aussi socio-politiques plus larges, liés à la construction d'un État ivoirien colonial puis indépendant et à l'émergence d'une société ivoirienne.

Configurations historiques d'une tradition conjugée au présent

Jusqu'à la fin des années quarante seule existe en Côte-d'Ivoire une pêche "indigène". Les rapports des administrateurs de Cercle et chefs de Poste du début du siècle mentionnent la présence de pêcheurs ivoiriens un peu partout sur la côte. Une telle image est d'ailleurs confirmée lorsque l'on entreprend des enquêtes dans les villages du littoral où l'évocation de la pêche en mer, de ses techniques, de son organisation fait encore briller les yeux des anciens.

Pêcheurs ivoiriens et "Gold Coastiens"

Pour autant, l'image donnée par les études générales de l'époque coloniale est loin de recouper l'uniformité apparente que la notion de "pêche indigène" pourrait donner. Dans un contexte d'intense travail de délimitation, classification et hiérarchisation ethniques, leurs auteurs opposent, dès le début du siècle, l'ensemble "krou", occupant l'ouest forestier de la colonie, au groupe des "lagunaires", établis sur le littoral de la

moitié est : s'il est dit que les premiers subissent l'attrait des choses de la mer, c'est en tant que kroumen ou manœuvres employés sur les navires européens de passage ; seuls les seconds s'avèrent dignes d'être qualifiés de pêcheurs. Ils le sont notamment en référence à l'exploitation des lagunes, mais l'activité déployée en mer par les petites pirogues des Alladian est également fréquemment signalée, les pêcheurs alladian n'étant alors pas seulement présents sur leur littoral d'origine (de part et d'autre de Jacquerville) mais aussi dans d'autres villes côtières de la colonie, depuis Assinie dans l'est jusqu'à Grand Lahou ou même Sassandra (mais pas au-delà) dans l'ouest.

Cela étant, lorsque des pêcheurs ivoiriens sont mentionnés dans les différentes sources de l'époque coloniale, c'est presque toujours pour souligner combien leur nombre et/ou leur activité sont sans commune mesure avec ceux d'autres pêcheurs, appartenant quant à eux à des "peuplades venues de l'est [qui] ont pu s'installer sans difficultés sur le littoral depuis Assinie jusqu'au Libéria" (Postel, 1950 : 162). Ce sont déjà ceux que l'on appelle alors les "Gold Coastiens", notamment les "Fantis" [Fante] ; fréquemment associés aux "Apolloniens" [Nzima] en tant qu'originaires de la moitié occidentale de la Gold Coast (actuel Ghana). Leur établissement en tant que pêcheurs est signalé dès le début du siècle en différents points de la côte ivoirienne (correspondant aux différents ports et postes de colonisation). Mais ce n'est pas tant, alors, en référence à une spécialisation professionnelle qu'ils tirent leur réputation d'habiles pêcheurs, bien qu'ils soient notés comme mieux outillés que les autochtones : elle semble plutôt dériver d'une qualité plus généralement reconnue de commerçants, "Fantis" et "Apolloniens" s'étant tout particulièrement illustrés dans le secteur de la traite du caoutchouc à partir de la fin du XIX^e siècle.

Dans ce cadre, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la pêche et le commerce du poisson entrepris par ces gens de Gold Coast pour assurer l'approvisionnement du marché officiel ; l'installation des pêcheurs fante en vient d'ailleurs à être présentée aujourd'hui par certains vieux de Sassandra comme résultant d'une décision coloniale, les archives attestant pour leur part que les Fante ont pu se voir infliger des "punitions disciplinaires" pour avoir vendu "le poisson pris par eux [...] tout ailleurs qu'au marché" (Archives Nat. de C.I., 1EE 158-1/6, poste de Tabou, 1908). Par effet de retour, les activités de pêches maritimes ivoiriennes sont quant à elles globalement renvoyées dans le secteur de la petite production d'autosubsistance, non qu'elles n'aient donné lieu à aucun

commerce ni aucun échange par le biais des réseaux villageois mais les autorités coloniales se trouvaient dans l'incapacité de drainer cette production indigène locale vers les marchés créés et contrôlés par elles, ce qu'attestent à diverses reprises les rapports des chefs de Poste. C'est notamment en référence à cette situation qu'il faut lire l'assertion selon laquelle l'Ivoirien est assez peu pêcheur en mer, même si elle est déjà "naturalisée" en référence à la "grande crainte" que lui inspirerait la barre (Fleurey, 1923 : 1).

De fait, c'est bien plutôt en fonction de la configuration prise par les réseaux de commerce internes, devenus parallèles, que l'on peut comprendre le développement plus ou moins important des activités de pêche sur le littoral ivoirien à cette époque. S'il y a peut-être là une "variable ethnique" à prendre en considération, elle ne concerne guère la "distance culturelle" qui séparerait les groupes "lagunaires" de l'ensemble "krou", selon la classification ethnique qui prédominait alors comme on l'a évoqué plus haut ; elle aurait plus probablement trait aux conditions sociales et économiques de la "reconversion coloniale" (cf. Chauveau et Dozon, 1987), à la jonction de l'intervention inégale des colonisateurs dans ces deux régions et des réponses locales différentes au cadre général ainsi imposé.

Soumis à d'importantes réquisitions de main-d'œuvre pour les entreprises et chantiers du sud-est, progressivement pénétré par des colons européens qui y développent de grandes plantations, qui plus est privé de son débouché libérien, l'ouest forestier connaît un phénomène d'involution coloniale : le développement d'une production indigène de café et cacao amorcée à l'extrême ouest à la fin du XIX^e siècle est brisé (cf. Chauveau et Dozon, 1985 : 70) tandis que le courant d'émigration se renforce en direction des centres urbains de l'est mais aussi d'autres colonies, en particulier vers le Ghana, courant auquel participe le développement du "phénomène kroumen". En sorte que les seuls réseaux indigènes d'échanges à prendre quelque essor dans la région au cours de la première moitié du siècle ont été les réseaux kolatiers dyula² qui, développés en liaison avec le Soudan, assurèrent la diffusion de produits en provenance du Sahel, bétail mais aussi poisson pêché dans le delta central du Niger. Quant à la pêche maritime villageoise, elle tendait effectivement de plus en plus à être maintenue dans le rôle d'une petite production aux débouchés restreints.

2. Le terme dyula désigne les colporteurs et marchands musulmans originaires des savanes du nord.

A l'est forestier a par contre été dévolu le rôle de pôle stratégique de la colonie, du fait du développement local des cultures pérennes, un développement qui a en fait dépassé largement la simple action administrative (cf. Chauveau et Dozon, 1985) et qui a favorisé la croissance des échanges monétarisés portant sur les produits vivriers. Et c'est notamment parce qu'elles se trouvaient partie prenante de ce pôle stratégique que les populations ivoiriennes "lagunaires" ont pu voir dans la pêche une activité lucrative. Pour autant, dans le cas des Alladian, par exemple, qui, confrontés aux anciens "maîtres" de la lagune aïzi, se sont tournés vers l'exploitation des eaux maritimes, le développement de la pêche est bien aussi le produit d'une reconversion, dans un contexte où la mise en place du dispositif colonial venait profondément perturber les conditions de réalisation des activités qui avaient antérieurement fait leur fortune (fabrication et commerce du sel, traite de l'huile de palme). Qui plus est, si la pêche s'est avérée être une voie de reconversion possible à l'économie coloniale pour les populations côtières de l'est, c'est non seulement parce qu'elles ont su tirer profit de la proximité des petits marchés urbains de la région mais aussi de l'existence de réseaux commerciaux "indigènes", en particulier en ayant accès aux réseaux des traitants nzima connectés à la Gold Coast voisine. En effet les Nzima implantés dans une bonne moitié est de la colonie ont répondu à la crise du caoutchouc, dont la traite avait motivé leur expansion jusque dans les années 1910, par un engagement accru dans des commerces moins contrôlés par l'administration, en particulier celui du poisson fumé dont le colonisateur n'a cessé de déplorer qu'il ait été essentiellement dirigé vers la colonie anglaise voisine, sans pour autant parvenir à l'en détourner.

C'est dans ce cadre qu'il convient aussi de replacer l'établissement des Fante sur la côte ivoirienne. Pris un moment comme "modèles civilisateurs" par les autorités coloniales qui venaient de se mettre en place, les "Gold Coastiens" en vinrent rapidement à être vus comme les représentants d'intérêts commerciaux concurrents, c'est-à-dire comme des auxiliaires du commerce anglais. Ils furent donc évincés du dispositif colonial français en tant que traitants, n'y subsistant qu'à ses marges notamment en tant que pêcheurs maritimes et considérés dans cette sphère comme l'équivalent de la main-d'œuvre qualifiée que l'administration coloniale dit avoir été contrainte de faire venir d'autres colonies. Pourtant, force est de constater que l'implantation de pêcheurs maritimes fante a été permise par la constitution de réseaux de relations liée aux migrations antérieures de

traitants. De plus, c'est en investissant leurs propres réseaux commerciaux, au Ghana même, que les pêcheurs originaires de Gold Coast ont pu développer leurs activités halieutiques sur le littoral ivoirien, après que l'effondrement des cours du caoutchouc ait de toute façon rendu la traite de ce produit de moins en moins attractive ; en effet, c'est vers le Ghana qu'était expédiée, après fumage, une partie de la pêche dont la commercialisation était assurée par des correspondantes résidant en pays fante. En sorte que ces pêcheurs, au contraire des Alladian par exemple, ont pu créer des établissements permanents jusque dans l'extrême ouest du pays, où les débouchés locaux étaient pourtant réduits, et qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un contexte où la pression coloniale se fait moins forte, Postel peut parler d'un "envahissement des principaux centres de pêche par les Fanti de Gold Coast" (Postel, 1950 : 168) ; mais la période ainsi ouverte connaît aussi d'autres évolutions.

Émergence du discours industrialiste et modernisation de la pêche indigène : le modèle "togolo-dahoméen"

Les années cinquante et soixante sont notamment marquées par la constitution d'une flottille de pêche métropolitaine qualifiée rapidement "d'industrielle". Bien qu'elle ait pu utiliser les infrastructures du port d'Abidjan, dont la construction est concomitante (et dont l'ouverture a été permise par le percement du canal de Vridi inauguré en 1950), elle est loin d'avoir été "programmée" et relève au contraire pour l'essentiel d'initiatives privées françaises qui ont vu là un moyen de faire rapidement fructifier de petits capitaux par l'importation à bon compte de bateaux technologiquement dépassés en Europe ; cela à une époque où l'expansion de l'économie de plantation villageoise et l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire contribuaient à ouvrir de nouveaux débouchés à la production halieutique créant, de concert avec l'ouverture du pays aux capitaux étrangers, un contexte favorable à de telles initiatives.

Faisant surgir de nouveaux intérêts pour l'espace maritime, le développement de cette flottille a très nettement infléchi le discours jusqu'alors émis au sujet des activités de pêche dans le cadre national. Présentés, dans la première moitié du siècle, comme de petits pêcheurs maritimes, certes, mais, au moins, actifs pêcheurs lagunaires, les Ivoiriens sont désormais vus

dans les différentes études consacrées à la pêche comme "non pêcheurs"; en d'autres termes, l'apparition d'une pêche "industrielle" n'a pu se faire qu'en terrain vierge, constituant la seule forme effective d'exploitation d'un milieu sur lequel l'État entend désormais faire reconnaître sa souveraineté. On insiste donc alors sur "la déficience de la pêche" dont les raisons seraient "à rechercher dans les traditions. Il n'y a pas dans ce pays de vrais peuples de pêcheurs; de plus, nombreux sont les animistes qui respectent les poissons au point de refuser de les prendre" (Hirsch *et al.*, [1963] : 11).

Quant aux pêcheurs ghanéens, en l'occurrence "fantis", ils deviennent les représentants d'une pêcherie "artisanale" qui n'aurait d'autre alternative que de se moderniser ou de disparaître : à l'appui de cette thèse, le fait que les pêcheurs fante exerçant en Côte-d'Ivoire désertent à cette période le secteur d'Abidjan et de son port; le centre de gravité de leur implantation se déplace alors vers l'ouest, où ces pêcheurs bénéficient de nouveaux débouchés grâce notamment à l'ouverture de nombreux chantiers forestiers, alors même que leur accès au marché ghanéen est affecté dans les années soixante par la suspension des liaisons maritimes entre les deux pays. Force est en effet de constater que le développement d'une flottille sardinière et chalutière au port a introduit une concurrence nouvelle dans l'accès aux ressources marines; outre que l'accroissement de la pression sur les stocks s'est particulièrement fait sentir dans la partie orientale du littoral ivoirien, de part et d'autre d'Abidjan, conduisant à l'abandon de la pêche piroguère au filet encerclant à sardinelles dans cette région, le passage des bateaux à proximité de la côte créait d'importants dégâts pour les engins dormants.

Ce sont en fait des pêcheurs identifiés comme "togolo-dahoméens" que la littérature consacrée à la pêche valorise, étant considérés comme les promoteurs possibles d'une voie de transition entre artisanat et industrie. Ces Ewe, originaires de la partie orientale de la côte ghanéenne, au sud de la lagune Kéta, devraient cette identification de la part des auteurs contemporains, mais aussi des acteurs ivoiriens (et ce jusqu'à aujourd'hui dans certains cas au moins), à ce que bon nombre d'entre eux avaient, antérieurement à leur implantation en Côte-d'Ivoire, effectué des migrations sur les côtes béninoises et togolaises, d'autres ayant pu être accueillis en terre ivoirienne par des communautés béninoises déjà établies et ayant intercédé en leur faveur auprès des autorités locales. Mais ces pêcheurs ewe semblent aussi avoir reçu dès l'installation des premiers d'entre eux dans la région abidjanaise, au cours des années trente, la protection du

gouverneur Reste qui avait vu opérer certaines de leurs "compagnies" sur le littoral béninois lorsqu'il y était en poste (cf. Surgy, [1965], fasc.1 : 2). Surtout, la réputation des "Togolo-Dahoméens" auprès du colonisateur était toute différente de celle des "Ghanéens", s'agissant-là d'une population relevant de l'AOF, qui plus est fortement scolarisée, au sein de laquelle pouvaient donc être recrutés de parfaits auxiliaires du commerce et surtout de l'administration française : d'une certaine façon, les prendre pour "moniteurs" en vue de faire naître une pêche "modernisée" dans les villages ivoiriens de la côte, c'était utiliser dans un secteur économique particulier une compétence qui leur était plus généralement attribuée parmi les résidents "aofiens"³.

La reconnaissance de telles compétences dans le secteur particulier de la pêche doit notamment être mise en relation avec la permanence des pêcheurs ewe dans la région abidjanaise alors même que la flottille chalutière et sardinière s'y développait : cette permanence serait le signe, aux yeux des auteurs contemporains, d'une certaine ouverture sur la modernité, signe encore renforcé par la participation directe (et effective) des Ewe à l'essor de cette même pêche "industrielle", que ce soit en lui fournissant de la main-d'œuvre pour la production ou des transformatrices pour l'écoulement de celle-ci, et ce dès la naissance de la première entreprise de pêche métropolitaine, celle de Foulon. Sont ainsi aisément opposés aux pêcheurs ewe à la senne de plage, les pêcheurs fante dont les techniques (filets dormants et filet encerclant à sardinelles) paraissent dans l'incapacité de faire face à la concurrence de la flottille du port. Et cette ligne de partage en vient aussitôt à être rapportée aux "coutumes" propres à ces groupes de pêcheurs. Au contraire de l'organisation de type associatif prévalant alors parmi les pêcheurs fante, dont l'une des caractéristiques serait la soumission des rapports de travail aux relations de parenté, les unités de pêche ewe à la senne de plage sont considérées comme "atteignant le niveau de la moyenne entreprise" (Surgy, 1969, vol.2 : 9) et peuvent être qualifiées de "compagnies" (Lassarat, 1958 : 33) : leurs équipes, plus importantes que celles des fante, constituées sur la base d'un contrat liant la main-d'œuvre au propriétaire des engins, se seraient pour leur part émancipées des relations caractéristiques de la société villageoise "traditionnelle".

3. Le qualificatif "aofien" était couramment utilisé durant la période coloniale pour désigner les ressortissants de la Fédération de l'AOF.

L'apparition d'une flottille sardinière et chalutière au port d'Abidjan se traduit ainsi, dans l'ordre du discours, par une lecture des évolutions en cours en termes de blocage de la tradition face à la modernité dont les techniques de pêche seraient révélatrices.

Significativement, c'est de cette période que datent les premiers projets de "modernisation" de la pêche "artisanale" entrepris dans le cadre de la section (devenue ensuite sous-direction) des pêches créée précisément dans les années cinquante. Mais, tout aussi significativement, les tentatives faites pour introduire la pêche à la senne de plage sur le "modèle ewe" furent des échecs.

D'une part, ce n'est pas seulement grâce à une technique, la senne de plage, dont l'évolution locale renforçait alors effectivement le caractère non sélectif en réponse à l'accroissement de la pression sur les stocks, que les unités de pêche ewe sont parvenues à se maintenir, tant bien que mal, dans la zone abidjanaise; mais aussi, peut-être surtout, grâce aux ressources que les femmes ewe ont tiré du contrôle de la commercialisation des débarquements sardinières du port et de la prépondérance qu'elles ont ainsi acquise sur un marché abidjanais alors en pleine expansion.

D'autre part, si le maintien de ces unités a bien quelque chose à voir avec l'organisation interne des équipes, c'est notamment en ce que celle-ci a permis alors de contrebalancer la baisse des rendements par une pression accrue sur la main-d'œuvre, que ce soit par l'adoption de systèmes de répartition des dépenses et de partage des recettes de plus en plus favorables à la rémunération du capital ou que ce soit par l'allongement de la durée des contrats; loin d'avoir été le pur produit d'une rupture avec l'univers lignager, comme voulait le croire les "développeurs" du moment, ce renforcement du fonctionnement capitalistique des unités ewe, il est vrai pas aussi poussé au même moment dans le pays d'origine et lié à l'émergence locale d'une propriété individuelle des moyens de production, s'est en fait appuyé idéologiquement sur la référence lignagère en vue d'assurer sa légitimation en maintenant la main-d'œuvre recrutée au Ghana dans une position de "fils du filet" (et non de simples salariés) vis-à-vis des propriétaires d'engins établis en Côte-d'Ivoire. Délicate à établir en terre étrangère (ivoirienne) pour les propriétaires ewe de sennes de plages, comme l'attestent les importantes fuites de main-d'œuvre auxquelles ceux-ci ont dû alors faire face, une telle exploitation était encore plus difficilement tolérable dans le contexte des villages côtiers alladian et nzima où l'économie de plantation était en train de produire de nouveaux rapports sociaux et économiques.

L'économie de plantation villageoise⁴ s'était développée à partir des années vingt dans l'arrière pays oriental de la colonie, où elle était apparue aux populations de la région, en premier lieu aux Anyi, comme un moyen de "répondre aux exigences administratives dans les moins mauvaises conditions possibles" (Chauveau et Dozon, 1985 : 71). Elle s'est progressivement imposée comme le moyen de reproduction privilégié (économiquement mais aussi socialement et politiquement) des sociétés locales ivoiriennes tout en produisant en leur sein de nouvelles formes sociales. Son expansion a connu une forte impulsion dans les années cinquante après l'abolition du travail forcé et avec la hausse des cours du cacao et du café. En sorte que Marc Augé (1969 : 140) est en mesure d'écrire au sujet des Alladian, à la fin des années soixante : "on peut dire avec quelque approximation que de pêcheurs ils sont devenus planteurs".

Significativement, la référence des classifications ethniques à un "groupe lagunaire" incluant l'ensemble des populations côtières de la moitié est du pays (dont les Alladian) et qui prévalait, on l'a vu, au début du siècle, tend à disparaître au profit de son intégration à "l'ensemble akan" (dont se revendiquent Anyi et Baoulé, archétypes de la figure de l'Ivoirien planteur) opposé à "l'ensemble krou" de l'ouest forestier toujours disqualifié (un ouest où l'avancée du front de colonisation baoulé commence alors à prendre de l'ampleur). Non que les cultures pérennes aient *stricto sensu* détourné ces côtiers orientaux de la pêche mais leur essor s'est inscrit dans un ensemble de processus socio-économiques au sein desquels les activités halieutiques ont été pénétrées de contenus nouveaux. De ce point de vue, il vaudrait mieux dire que la pêche, revalorisée un temps dans un contexte de crise de reconversion engendré par le démantèlement du système d'échanges auquel les traitants alladian participaient activement au XIX^e siècle, a tendu à redevenir une activité économiquement plus marginale ou, plus exactement, à devenir une activité dont la pratique était socialement dépendante des succès ou échecs rencontrés dans d'autres sphères économiques.

Le développement d'une économie de plantation villageoise sur le littoral alladian (sur la base de caféiers puis surtout de cocotiers) a introduit une logique de capitalisation par la formation de patrimoines fonciers individualisés et a nécessité l'emploi de plus en plus généralisé d'une

4. Par opposition à l'économie de plantation de type agro-industriel, également présente en Côte d'Ivoire mais dont le poids relatif était faible.

main-d'œuvre rémunérée dont le recrutement demandait le dégagement de surplus monétaires. Dans ce cadre "si conservatisme il y a, c'est celui des individus à qui leur situation lignagère a permis de s'approprier, avec les plantations, un bien durable dont le produit n'est pas redistribué mais peut s'investir dans d'autres biens "modernes", tels que concessions en ville ou moyens de transport" (Augé, 1970a : 297); ce produit pouvait aussi être utilisé à renforcer le mouvement de scolarisation des enfants en vue de l'insertion d'un dépendant dans le salariat urbain, dans le fonctionnariat notamment, pouvant ainsi permettre à terme des transferts monétaires renforçant l'assise des planteurs demeurés au village. L'étroitesse des terroirs exploitables conduisait rapidement à une situation de blocage renforçant les tensions créées : une enquête réalisée en 1964 (Ecole de la statistique, 1966) montrait déjà que les plus grands planteurs étaient aussi les plus âgés, appartenant à une génération qui contrôlait les plantations et tendait à exclure les plus jeunes de l'accès à la terre; ceux-ci n'avaient d'autre choix que d'émigrer en ville ou de demeurer, peu nombreux, sur place où ils ne pouvaient aspirer au mieux qu'à l'exploitation d'une parcelle de taille réduite; significativement ce sont aussi ces deniers que l'on voit alors persister dans la production halieutique.

Or, au même moment, les activités de pêche telles qu'elles s'étaient développées au début du siècle dans cette région se trouvaient profondément perturbées : à l'essor d'une flottille industrielle (entraînant pression accrue sur les stocks et destructions d'engins, restreignant la panoplie des techniques employées) s'ajoutaient, d'une part, l'importance des débarquements sardiniers au port dont les bas prix étaient attractifs pour les populations urbaines et, d'autre part, la restructuration des circuits commerciaux, notamment autour des réseaux dyula participant activement à l'écoulement de la production du port dans l'intérieur du pays, sans pour autant se retirer des échanges portant sur le poisson importé du Mali. A ces nouvelles conditions de réalisation des activités de pêche ont répondu certaines innovations villageoises, techniques et organisationnelles : l'adoption d'engins collectifs et actifs, visant en particulier la capture de petites espèces, et dont la mise en œuvre nécessitait la formation d'équipes, au contraire des engins passifs principalement utilisés jusque là. Outre l'adoption du filet encerclant à sardinelles sur le modèle fante, abandonné dès la fin des années cinquante, est intervenue dans ce contexte la diffusion de la senne de plage dont l'initiative était en fait villageoise et que les autorités administratives n'ont fait finalement que relayer, dès

le début des années soixante, dans le cadre de coopératives agricoles, voyant là un moyen de stabiliser la population des villages du littoral. Si l'on précise que l'initiative villageoise en question émanait pour l'essentiel de grands planteurs, on comprend qu'elle apparaissait avant tout comme la transcription halieutique d'une assise économique déjà établie. Ces détenteurs de filets ne sont pas parvenus à fixer la main-d'œuvre villageoise qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur position dans la hiérarchie lignagère et dans la stratification socio-économique liée au développement des plantations : la situation de cadets des jeunes appelés à travailler sur ces filets tendait à se transformer dans ce cadre en une condition de manœuvres quasi-perpétuels au profit de quelques uns et sans bénéficier d'aucun des recours qu'aurait pu laisser ouverts l'établissement de relations contractuelles. Les coopératives encadrées par des pêcheurs "togolo-dahoméens" n'ont pas échappé à de telles tensions, aboutissant à leur dissolution.

Le développement de la communauté alladian établie à Port Bouët, à proximité d'Abidjan, pour la pêche du requin (alors que les migrations de pêcheurs vers d'autres points du littoral se ralentissaient nettement depuis la seconde guerre) n'était somme toute que le corollaire de cette situation : bénéficiant d'un débouché spécifique, s'y rencontraient des propriétaires d'engins qui, loin d'appartenir à "l'élite", étaient à la recherche de revenus permettant d'assurer l'entretien d'une petite exploitation au village et des jeunes, exclus de la propriété foncière, trouvant là la possibilité de contrats de pêche sur une base plus contractuelle que ne le permettaient les relations intra-villageoises (cf. Augé, 1970b). Quant aux propriétaires alladian de sennes, ils ont, pour certains, vendu leurs filets et, pour d'autres, se sont réorientés vers l'emploi d'une main-d'œuvre rémunérée extérieure à la société villageoise, dont le recrutement était facilité par les problèmes rencontrés par les unités fante et ewe elles-mêmes mais dont l'instabilité était importante.

Comparable en différents points à la situation se développant en lagune Ebrié (cf. Verdeaux, 1981 et 1988), ce recours à une main-d'œuvre étrangère par les Alladian s'est accompagné de l'accueil d'unités ghanéennes (constituées, en particulier ici, de sennes ewe) c'est-à-dire d'unités en mesure d'assurer localement un meilleur approvisionnement en poisson des villageois et employés des plantations (de plus en plus problématique dès les années soixante) mais aussi de pourvoir en main-d'œuvre les propriétaires alladian de grands filets. Ainsi, tandis que la pêche maritime des villageois tendait à être marginalisée, ne subsistant que sur une base indi-

viduelle et comme activité complémentaire, les propriétaires ewe de senne de plage établis en Côte-d'Ivoire commençaient à s'implanter à l'est du canal de Vridi, non seulement parce que cela leur permettait de s'éloigner de la zone où les mouvements des bateaux du port gênaient leurs activités - tout en demeurant à proximité du marché abidjanais - mais aussi en réponse à une demande alladian émanant des autorités villageoises.

Ce qui apparaît globalement comme un désengagement des Ivoiriens à l'égard des activités halieutiques est donc loin d'être le pur produit du développement d'une flottille sardinière et chalutière au port, lequel aurait en quelque sorte nivelé la position des sociétés côtières vis-à-vis de l'exploitation maritime, les Alladian rejoignant finalement les Krou en tant que non-pêcheurs. Pour autant, ce désengagement fournit bien, dans l'ordre du discours, une base objective au courant de folklorisation de la pêche piroguière maritime en référence à un pôle industriel. Émerge ainsi une figure pour le moins hybride de la tradition qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Dans la modernité ivoirienne que symbolisent tout à la fois le port d'Abidjan et le "miracle" économique né du développement de l'agriculture d'exportation, l'Ivoirien-plantier ne saurait se prévaloir de quelque "tradition de pêche", son "attachement à la terre" s'y opposant manifestement. Mais, à l'inverse, la pratique de la pêche maritime en vient à être prise comme un "trait culturel" parmi d'autres pour caractériser le passé révolu des sociétés ivoiriennes du littoral, pratique "traditionnelle" rendant plus évidente encore la modernité du présent. Cette seconde figure de la tradition, déjà apparue dans les années soixante - et les travaux d'ethnologie classique y ont participé au même titre que les travaux plus techniques manifestant un souci d'inventaire avant disparition -, ne se verra pourtant assigner une valeur proprement politique que plus tard. Entre temps l'État ivoirien, désormais indépendant, doit s'attacher à manifester sa puissance entrepreneuriale pour intégrer la pêche industrielle, jusque là métropolitaine, au tissu économique ivoirien.

L'Etat-entrepreneur, la stigmatisation des pêcheurs étrangers et le redéploiement des pêcheurs fante et ewe

Les années soixante-dix voient en effet s'affirmer, en Côte-d'Ivoire, la montée en puissance d'un Etat-entrepreneur, celui-ci se trouvant placé au centre de la question industrielle et, intrinsèquement liée à elle, de

l'ivoirisation. Le secteur de la pêche n'y échappe pas qui voit se constituer une chaîne de froid à l'initiative de l'État, dont les armateurs ne parviendront pas à tirer le profit attendu (s'extraire de leur dépendance à l'égard du secteur "informel" pour le traitement et la commercialisation de leur production) et dont les effets consisteront plutôt à permettre la croissance rapide des importations à bas prix de poisson congelé. L'intervention étatique se traduit aussi par la création dès 1966 de la SIPAR, Société de pêche et d'armement, au sein de laquelle l'État détenait près de 60 % du capital. Initialement conçue comme le premier élément d'une politique d'ivoirisation et de modernisation des flottilles du port, l'action de la SIPAR s'est essentiellement concentrée sur le lancement en, 1970, d'un armement thonier ivoirien. Celui-ci rassemblait, aux yeux de l'État, les avantages de constituer une exploitation moderne par excellence (flottille à haute technicité, à long rayon d'action), de débarquer un produit à haute valeur commerciale pour l'exportation, enfin d'animer un secteur de transformation industrielle local, celui de la conserverie; qui plus est, l'ouverture du port avait rapidement fait d'Abidjan un pôle attractif pour les flottilles thonières étrangères (notamment française et américaine), démontrant la rentabilité de ce secteur économique où la pénétration ivoirienne ne pouvait s'opérer qu'au prix d'investissements lourds, inaccessibles au secteur privé. Course au gigantisme, problème d'accès aux eaux ouest-africaines étrangères se sont conjugués à l'effondrement des cours mondiaux du thon et à la baisse des captures (conduisant à un redéploiement de la pêche thonière dans l'Océan Indien à partir de 1983), pour aboutir au dépôt de bilan de la SIPAR fin 1985.

Au delà de ces différents facteurs, cet échec révèle plus largement la forte dépendance de ce secteur vis-à-vis de l'étranger, particulièrement des intérêts français, tant pour la gestion de la flotte que pour le traitement et la commercialisation des débarquements. Mais, en cela, l'armement thonier n'est finalement que la figure exemplaire, poussée à son extrême, des flottilles chalutières et sardinières du port d'Abidjan approvisionnant pour leur part le marché intérieur ivoirien : composées d'armements de droit local, la part des capitaux français y est toujours, en 1985, d'après la Centrale des Bilans, supérieure à 60 %. Et cette exemplarité est soigneusement entretenue, de l'intérieur pourrait-on dire, dans la construction des agrégats comptables ou statistiques où le secteur thonier (y compris après la disparition de la SIPAR, lorsque les conserveries d'Abidjan dépendent entièrement de débarquements étrangers) joue le rôle de pôle de référen-

ce dans la définition d'une pêche "industrielle". En fait, au sein de celle-ci, la flottille sardinière et chalutière pourrait fort bien être qualifiée, dans d'autres contextes, d'artisanale, à tout le moins semi-industrielle, et elle dépend largement pour le recrutement de sa main-d'œuvre comme pour le traitement (fumage) de sa production pélagique d'agents issus du secteur piroguier (et conservant souvent des liens avec celui-ci).

Toujours est-il qu'industrielle, elle est intégrée au jeu de la régulation étatique par opposition à une pêche "artisanale" qui ne l'est pas, étant conçue comme disparue ou en voie de l'être. Et, de ce point de vue, l'intervention étatique n'a pas été vaine : elle a permis de superposer, sinon dans les faits, du moins dans les représentations, à la catégorie "industrielle" l'identification "ivoirienne".

L'opposition établie dans les années cinquante entre une pêche industrielle, parce que métropolitaine, et une pêche dès lors artisanale et africaine tend ainsi à être pourvue de nouveaux contenus au cours des années soixante-dix et quatre-vingt dans le cadre de l'ivoirisation étatique. La stigmatisation des pêcheurs étrangers, particulièrement ghanéens, dans le secteur piroguier, par suite de la révélation de Vridi en est l'aboutissement logique. Quant à l'effet de révélation, il est d'autant plus fort que le développement spectaculaire de la pêche piroguière à Vridi au début des années quatre-vingt est plus particulièrement le fait de pêcheurs fante, ceux-là mêmes qui, dans la phase précédente, avaient été vus comme typiquement représentatifs d'une pêche artisanale vouée à l'extinction.

Le repli dans l'ouest ivoirien de ces pêcheurs, identifiés dès le début du siècle comme "Gold-Coastiens", s'il les avait conduits à être "totalement déconsidérés" (Berron, 1980 : 218), ne leur avait pas moins permis d'expérimenter et consolider certaines innovations, là aussi techniques et organisationnelles ; elles ont été adoptées non en réponse aux incitations de "modernisation" du Service des pêches ivoirien mais bien plutôt grâce à la mobilisation des ressources (économiques et aussi sociales) liées aux relations construites localement et avec le pays d'origine, entre pêcheurs pour la constitution des unités de production mais aussi entre hommes pêcheurs et femmes commerçantes. Qu'il s'agisse de la motorisation des pirogues amorcée dans les années cinquante ou de la diffusion de la senne tournante à partir des années soixante-dix, d'ailleurs liées l'une à l'autre, elles sont présentées par les intéressés comme des réponses à la crise traversée localement mais aussi comme introduites à partir du Ghana. Elles s'inscrivent en outre dans un processus où les formes d'organisation asso-

ciative des unités de pêche, unités à propriété collective conçues pour la migration depuis le pays d'origine et dont le financement était généralement assuré par des femmes du Ghana, donnent finalement lieu à la constitution locale d'unités à propriété individuelle, où la main-d'œuvre n'en reste pas moins plus étroitement intéressée aux résultats de la pêche que dans les unités ewe. Sans que de telles unités rompent totalement avec les ressources financières mobilisables au Ghana, leur apparition s'accompagne d'un renforcement du rôle des femmes, fumeuses et vendeuses de poisson établies localement, en tant que pourvoyeuses de crédit, rôle qu'elles tiennent d'autant mieux que l'ancienneté de l'implantation faite a permis à certaines d'accroître leur assise financière en s'extrayant du même coup de leur statut initial de simples épouses de pêcheurs (pouvant par exemple se prévaloir davantage d'être venues comme filles d'une fumeuse, récupérant ensuite le réseau commercial de celle-ci et y plaçant leurs propres filles en vue de son extension). Par ailleurs, la progression de la propriété individuelle des engins et le relatif élargissement de la marge de manœuvre des femmes vis-à-vis des pêcheurs ne se sont pas effectués au seul profit d'une pêche motorisée à la senne tournante mais participent du développement local d'une pêcherie diversifiée où coexistent, et se trouvent souvent associées, petites unités familiales et unités plus capitalistiques, rarement spécialisées dans l'utilisation d'un seul engin (cf. Delaunay, 1991). Enfin, s'il y a bien ré-installation des pêcheurs faite dans la zone abidjanaise au cours de la dernière période, celle-ci est indissociable de l'intensification de leur présence sur l'ensemble du littoral ivoirien, y compris dans l'ouest où ils tirent profit du désenclavement de la région et de l'augmentation de sa population sous le double effet de l'avancée du front pionnier des plantations et de l'action étatique qui entend "mettre en valeur", par le lancement de grands projets de développement, l'ouest forestier marginalisé par la polarisation économique dont avait bénéficié l'est depuis la période coloniale.

Dans ce contexte, l'essor de Vridi correspond à l'opportunité que les pêcheurs faite ont su saisir de produire des sardinelles à bas prix à proximité immédiate d'un marché abidjanais important en lui-même et ouvert sur l'intérieur du pays, en un temps où la pêche sardinière du port était en difficulté, ce que confirme l'analyse des stratégies de pêche faite conduite par J.M. Ecoutin (1992) à Vridi même.

Mais il est important de bien voir que la localisation même de Vridi est à la confluence de différents mouvements, ni linéaires ni univoques :

entre l'ouest et l'est ivoiriens (contrairement à l'idée d'une "conquête de l'ouest" à partir d'Abidjan), entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire (conformément cette fois à l'idée dominante), notamment sous la forme de migrations saisonnières ou temporaires, mais aussi entre pêches lagunaire et maritime et surtout entre pêches industrielle et piroguière. En effet, ce sont des pêcheurs demeurés dans la région abidjanaise, souvent nés sur place ou venus enfants avec leurs parents (eux-mêmes pêcheurs piroguiers ou fumeuses de poisson), qui ont pris l'initiative de la ré-installation d'unités piroguières fante à Abidjan, généralement après avoir travaillé dans des équipages au port ; parti de Port Bouët, quartier périphérique du grand Abidjan où résident aujourd'hui de nombreux matelots, et en cela renouant avec une longue histoire (l'établissement des premiers pêcheurs fante à Bassam dès le début du siècle, puis, à partir de là, à Port Bouët dans les années trente), ce mouvement conduit à la création de nouveaux établissements fante au coeur même de l'agglomération abidjanaise (quartiers Blohorn et Zimbabwe) et à sa périphérie (Vridi). Le développement de Vridi, aussi spectaculaire qu'il ait pu paraître, ne peut être isolé de cet ensemble. Qui plus est, son expansion aura été de courte durée : les migrations temporaires et saisonnières, qui sont essentiellement responsables de la croissance de l'occupation fante dans les années 1983-85 (cf. Ecoutin, 1992), se ralentiront dès que la conjoncture écologique mais aussi économique sera moins favorable. Par contraste, à la fin des années quatre-vingt, la pêcherie développée dans le quartier Zimbabwe, plus diversifiée, se maintient et même se développe, les pêcheurs fante saisissant ici la possibilité de se trouver à la croisée de différents circuits commerciaux, ceux animés par leurs épouses pour l'écoulement des sardinelles et ceux des mareyeurs du port pour les plus grosses espèces.

En outre, Vridi s'est également trouvé intégré à un autre mouvement, concernant cette fois les pêcheurs ewe ; ils sont les premiers à s'y être établis, d'abord quelques uns comme pêcheurs à la senne de plage puis, plus nombreux, pour y travailler eux-mêmes à la senne tournante : ils ont constitué l'essentiel des unités recensées jusqu'à la fin des années soixante-dix, avant l'arrivée massive d'unités fante, et sont vraisemblablement à nouveau dominants aujourd'hui, ayant développé là une pêcherie plus stable que celle des pêcheurs fante. Qui plus est, au contraire de ces derniers, leur utilisation de la senne tournante demeure limitée à cette localité au sein de la diaspora ewe : elle y est essentiellement le fait de pêcheurs qui, ayant antérieurement travaillé dans des unités à la senne de plage, ont

acquis, grâce à des emplois sur des bateaux du port, savoir-faire et capital investis dans l'achat d'un nouvel engin pour lequel ils revendiquent une invention locale (et non une importation ghanéenne); leur sortie de la pêche industrielle, sans être toujours complète, est pour partie volontaire et pour partie contrainte par la politique d'ivoirisation des équipages (laquelle élargit également le volant de main-d'œuvre mobilisable sur place de jeunes ewe dans l'attente d'un embarquement hypothétique). Par ailleurs, la spécialisation dans la senne tournante n'est ni totale ni irréversible pour ces pêcheurs : son emploi à Vridi s'inscrit davantage dans la logique de la pêche à la senne de plage dont elle constitue une sorte de complément, qu'elle ne représente une véritable innovation ; les unités ewe de Vridi ont en effet développé des stratégies de pêche sans espèce-cible (cf. Ecoutin, 1992) et leur fonctionnement socio-économique s'apparente étroitement à celui des unités à la senne de plage.

Dans ce cadre, l'implantation à Vridi renvoie à un déplacement plus général du centre de gravité de la pêche ewe, déjà amorcé dans la phase précédente, marqué notamment par une occupation plus nette du littoral alladian au détriment du secteur de Port-Bouët et Grand-Bassam, à l'est immédiat d'Abidjan, où s'étaient concentrées leurs unités depuis les années trente et où ne subsistent aujourd'hui que quelques sennes à l'activité occasionnelle. Il n'en reste pas moins qu'en procédant de la sorte, les Ewe manifestent leur souci de conserver un accès privilégié au marché abidjanais dont le contrôle avait en grande partie soutenu leur activité, partant leur réputation, dans les années cinquante et soixante. Pour autant, cette implantation relève aussi de certaines mutations internes. En premier lieu, l'expansion à l'est du canal de Vridi répond pour partie à la baisse des rendements de la pêche à la senne de plage à proximité du port mais correspond aussi à la constitution d'un groupe de nouveaux propriétaires (de sennes de plage et de sennes tournantes) à la recherche d'un espace d'implantation propre qui leur permette de s'extraire de la tutelle des pionniers de l'expansion, leurs anciens employeurs. D'autre part, les fumeuses de Vridi tendent à prendre le pas sur les femmes ewe s'approvisionnant auprès des sardiniers du port ; la position de ces dernières se fragilise sous l'effet de l'intrusion croissante de nouveaux acteurs (en particulier dans la logique de l'ivoirisation) et aussi des réaménagements de la pêcherie (meilleure concertation des armateurs pour soutenir les prix de vente de leur produit au port, disparition des unités à la senne de plage du secteur de Port Bouët auxquels étaient également liées ces fumeuses) qui réduise

leur capacité financière propre et les rendent plus dépendantes des grossistes écoulant le poisson fumé.

A ces évolutions récentes, faisant suite aux échecs rencontrés dans les années soixante lors des tentatives de diffusion de la senne de plage, les pêcheurs ewe ont perdu leur réputation auprès des développeurs. Ce ne seront plus eux qui sont pris comme modèles dans le cadre du projet de développement d'une pêche semi-industrielle dans le sud-ouest, mais des Sénégalais. Quant aux Ivoiriens, ils demeurent assignés au destin de "pêcheurs occasionnels", selon les classifications du moment ; de fait, ni sur la côte krou ni en pays alladian, la pêche n'est aujourd'hui totalement abandonnée même si de nombreux villages dépendent de l'extérieur pour leur approvisionnement en poisson ; pour le reste, les incitations étatiques dans le sud-ouest n'ont guère attiré que quelques capitaux ivoiriens émanant d'agents dont les intérêts étaient extérieurs à la pêche, ce qui n'est pas allé sans poser rapidement des problèmes de gestion au sein du GVC de San Pedro ainsi constitué ; et si les autorités peuvent se prévaloir d'un recentrage de celui-ci sur les pêcheurs et mareyeurs de poisson frais, elles ne faisaient que formaliser des pratiques, certes récentes et limitées aux grands centres urbains, mais déjà existantes.

A l'issue de ce long détour couvrant le XX^e siècle, Vridi apparaît bien comme un révélateur, une sorte de concentré historique où se manifestent aussi bien les manières de penser la pêche en Côte-d'Ivoire que les stratégies locales des sociétés de pêcheurs. Le développement de la pêche piroguère à Vridi a pris valeur de révélation précisément parce qu'il s'est trouvé investi tant par la logique "commerciale" des pêcheurs fante en Côte-d'Ivoire au fil du siècle (dont la mobilité spatiale et organisationnelle est un élément central de leur expansion) que par la logique de type "big men" des pêcheurs ewe en terre ivoirienne (associée à une plus grande permanence), manifestant les uns et les autres leur capacité propre à maîtriser des réseaux sociaux et économiques nécessaires à la reproduction d'une activité marginalisée au sein du modèle de développement national et dont les Ivoiriens tendent dès lors à être exclus. Mais il est aussi révélation en ce qu'il concentre les représentations qui, faites d'assignations et d'occultations, ont façonné, tout autant que les pratiques, la filière pêche ivoirienne depuis le début du siècle.

Du même coup, le développement de la pêche piroguère déborde largement le cas de Vridi tel qu'il avait été appréhendé, au moment où il avait posé problème, par les chercheurs et planificateurs : ni linéaire ni

mécaniquement induit par les évolutions structurelles, ce développement s'inscrit dans un ensemble de processus qui, loin de relever d'une prétendue tradition prédonnée, se construisent en des configurations particulières au fil des contextes. Ces derniers ne sont pas seulement halieutiques mais globaux, c'est-à-dire à la fois socio-politiques, économiques et idéologiques ; au sein de ceux-ci les groupes concernés ont toujours eu à arbitrer entre différentes opportunités, à la fois contraintes par la globalité ivoirienne en cours d'élaboration et propres aux différents ensembles d'acteurs. De ce point de vue, la valorisation du planteur ivoirien, à laquelle est associée, par inversion, l'image du Ghanéen pêcheur, est bien elle-même une construction historique ; elle fait dès lors apparaître les migrations des pêcheurs fante et ewe en Côte-d'Ivoire comme partie prenante de la structuration d'un espace socio-politique ivoirien.

Epilogue : recompositions socio-politiques et redécouverte de la pêche autochtone

La structuration de l'espace socio-politique national ivoirien est inséparable du développement de l'économie de plantation qui apparaît comme le "creuset d'une "société civile" ivoirienne" (Chauveau et Dozon, 1985 : 67). Ce développement s'est traduit par l'avancée d'un front pionnier de l'est vers l'ouest, faisant des migrations "le mode de reproduction obligé des exploitations cacaoyères" (Chauveau et Léonard, 1995 : 82). A ce titre, et du fait de l'emploi généralisé d'une main-d'œuvre rémunérée d'origine allogène dont l'attraction était notamment assurée par la possibilité de cession de parcelles de terres, l'économie de plantation forme un espace privilégié de négociations des relations entre autochtones et allochtones, relations dont relèvent également les activités de pêche. Aussi longtemps que la terre est demeurée abondante, cette économie a privilégié la figure de l'allochtone, sur laquelle Houphouët Boigny a fondé une partie de sa légitimité en lançant le slogan "La terre appartient à celui qui la met en valeur". En cela, il n'y a pas eu à proprement parler rupture avec la période coloniale : outre que l'émergence d'une identité nationale demeure marquée par les positionnements induits par un développement colonial inégal selon les régions (opposant un est akan, objet de nombreuses attentions, à un nord pourvoyeur de main-d'œuvre pour les planteurs du sud, et

un ouest à coloniser, l'enclave krou devenant la dernière réserve foncière à conquérir), les pratiques et représentations coloniales valorisaient elles aussi l'allochtone ou l'étranger africain comme le meilleur auxiliaire de son action et avant-garde du progrès auprès de populations forestières dont la disqualification était à la mesure de leur résistance à l'ordre colonial. Il est significatif à cet égard que les autorités aient, tout au long du siècle, mesuré l'investissement des Ivoiriens dans les activités de pêche à l'aune des performances attribuées à des pêcheurs étrangers, pris dès lors comme modèles ou moniteurs dans les projets de "modernisation".

Il est tout aussi significatif qu'à la fin des années quatre-vingt, alors même que la crise du "modèle ivoirien" est devenue évidente, les revendications d'autochtonie se fassent plus fortes, revendications dont s'emparent à la fois l'opposition, lorsque le problème de la succession d'Houphouët commence à se poser, puis le pouvoir, après la disparition de celui-ci (sur cette évolution et ses implications, voir Dozon 1994 et Delaunay, 1994). Or c'est précisément dans ce contexte que prend place un épilogue donnant la pleine mesure des manipulations idéologiques et politiques de la "tradition".

Dans le cadre d'une réorientation du projet de développement des pêches dans le sud-ouest, l'État en vient à (re)découvrir des pêcheurs autochtones traditionnels sur lesquels son action devra désormais s'appuyer. Le document émanant de la DCGTx note en effet que "Dans le secteur des pêches maritimes artisanales ivoiriennes, il est très peu de non-professionnels (...). Il demeure cependant quelques dizaines (2 à 4 centaines ?) de pêcheurs autochtones dans le Sud-Ouest, à n'avoir pas franchi le passage entre la pêche de subsistance et la pêche professionnelle économique. Il s'agit là d'un groupe intéressant dans la mesure où une action en sa faveur éviterait à la RCI de perdre l'expérience et l'habitude à la mer des rares nationaux à concurrencer les étrangers dans ses propres eaux" (DCGTx, 1988, annexe 2 : 26). A la "révélation" de Vridi, stigmatisant le rôle des Ghanéens, est donc opposée une pêcherie autochtone, dont l'"ivoirité" est dès lors attestée par son caractère "non akan", conduisant d'ailleurs au passage à la réactivation d'une autre catégorie ancienne, celle des "Lagunaires", dont il est dit qu'il n'ont "plus guère de tradition halieutique maritime" (*id.*, annexe 3 : 43). Dans le même temps, les halieutes ayant travaillé en lagune Ebrié sont pour leur part amenés à reconsidérer les catégories sur lesquelles étaient fondée la collecte de statistiques de pêche et à remettre en cause les chiffres de production qui les avaient

conduits à prendre en considération les seuls prélèvements de la pêche collective. La pêche individuelle, dont les acteurs avaient déjà été identifiés comme autochtones et traditionnels, est désormais qualifiée de "pêche aux petits métiers" (Lae et Hie Dare, 1989) et ses débarquements évalués finalement à 48 % de la production lagunaire totale en 1978 et 1979 (Lae *et al.*, 1991). Si l'on rappelle que le suivi des unités de pêche de Vridi avait été initié à un moment où les filets collectifs se voyaient attribuer 75 % des débarquements lagunaires, on perçoit la contingence de la révélation de Vridi elle-même.

Dans l'un et l'autre cas, force est de constater que les renversements opérés s'inscrivent à l'interface des enjeux propres aux contextes locaux et globaux ivoiriens et des balancements idéologiques entre populisme et misérabilisme (évoqués au début de ce texte) auxquels participent aussi bien les acteurs étatiques que les acteurs scientifiques. On pourrait ajouter que les groupes de pêcheurs ne demeurent pas extérieurs au processus de sécrétion de traditions qui apparaissent comme autant de constructions identitaires et de positionnements face aux catégories fluctuantes des opérateurs de développement et des politiciens.